

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT  DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<p><b>Nombre de Conseillers :</b> En exercice : 17 Présents : 15 Absents : 2 Pouvoirs : 0 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CIAS-02/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué s'est réuni à Frangy, à la salle Jean XXIII, sous la vice-Présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT.</p> <p>Date de convocation : 19/01/2023</p> <p>Présents : Carole BRETON, André-Gilles CHATAGNAT, Sophie COLAS, Jérémie COURLET, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET (en visio), Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Jean-Pierre LONG, Florence POZZO, Paul RANNARD, Marie-Antoinette SIMON (en visio), Sandrine TASSET (en visio), Joseph TRAVAIL</p> <p>Pouvoir : Aucun</p> <p>Sophie COLAS est désignée secrétaire de séance.</p>

**Objet : CIAS – Convention avec le Service d'entre-aide familial de Seyssel.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,  
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant que le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône est une émanation directe de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône et que celui-ci verse un soutien financier annuel, au titre de ses missions, à l'association du service d'entre-aide familial de Seyssel.

Le Vice-président rappelle les missions du CIAS Usse et Rhône dans le cadre de son soutien aux associations d'aides à la personne sur le territoire.

Le Vice-président propose de prêter un fourgon appartenant à la CC Usse et Rhône au service d'entre-aide familial de Seyssel pour qu'il puisse aller chercher à Cranves-Sales les denrées alimentaires nécessaire à son bon fonctionnement.

Le Vice-président donne lecture de la convention prévue à cet effet entre le CIAS Usse et Rhône, la CC Usse et Rhône et le service d'entre-aide familial de Seyssel.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Vice-président à signer la convention prévue à cet effet entre le CIAS Usse et Rhône, la CC Usse et Rhône et le service d'entre-aide familial de Seyssel.

**NOTIFIE** la présente décision :

- À la CC Usse et Rhône,
- Au service d'entre-aide familial de Seyssel.

**Le Secrétaire de séance,**  
Sophie COLAS



**Pour le Président,**  
**Le vice-Président,**  
André-Gilles CHATAGNAT



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*